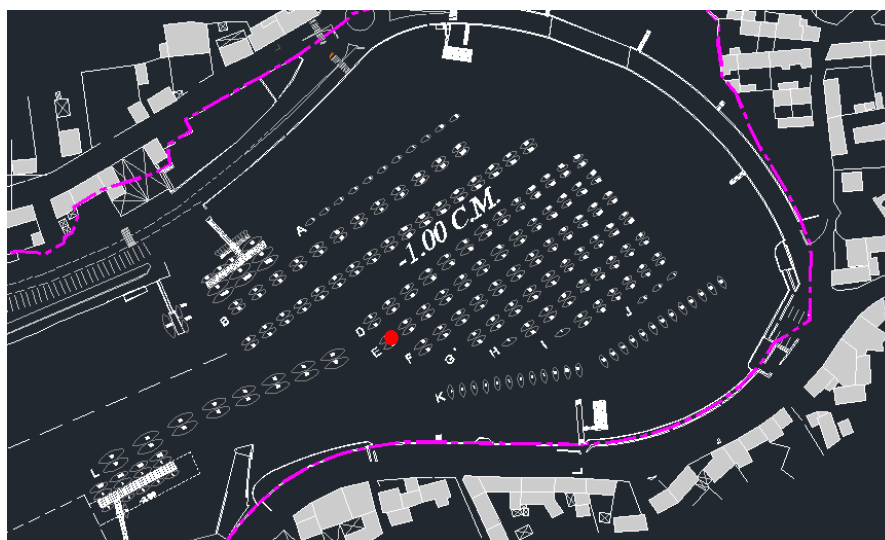


**APPEL A CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN POSTE  
D'AMARRAGE APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE POUR UN USAGE  
PROFESSIONNEL  
PORT DE GUILVINEC - LECHIAGAT**

**Identification de l'organisme gestionnaire du domaine public :** Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

**Objet de l'appel à candidatures :** Poste d'amarrage sur bouée – Port du Guilvinec - Léchiagat pour navire entre 6,00 et 6,99 m hors tout (Emplacement matérialisé par le point rouge ci-dessous)



**Procédure :** Procédure de sélection menée dans les conditions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

**Conditions particulières d'occupation :**

- Durée d'occupation envisagée : sera fixée en fonction des caractéristiques du projet et des contraintes d'exploitation du port. Elle ne pourra être supérieure à 5 ans.
- L'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance

**Modalités de candidature et critères d'attribution :** La composition du dossier de candidature et les critères d'attribution sont indiqués dans le cahier des charges.

**Date limite de réception des projets :** 18 février 2021 à 12h00.

**Obtention du cahier des charges :** Le cahier des charges et ses annexes peuvent être obtenus auprès de du Syndicat mixte – Bureau du port - Téléphone : 06 63 39 14 47

Courriel : [plaisance.guilvinec.lechiagat@peche-plaisance-cornouaille.fr](mailto:plaisance.guilvinec.lechiagat@peche-plaisance-cornouaille.fr)

**Il est également téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte.**

**Modalités de remises des projets :** Remise des projets sous format papier ou support informatique dans les conditions du cahier des charges

**Date de publication du présent avis :** 27 janvier 2021